



DEMANDE D'OUVERTURE DE FORMATION D'INITIATIVE LOCALE

Établissement concerné : Lycée des métiers des services Antoine Lavoisier - Méru

Nom de la formation : Formation Complémentaire d'Initiative Locale " Environnement Numérique au Service de l'Autonomie de la Personne".

Référentiel des activités professionnelles :

Le titulaire de l'attestation de compétences professionnelles développées par la FCIL « Environnement numérique au service de l'autonomie de la personne » (ENSAP) exerce son activité :

- dans le souci constant de la bienveillance de la personne ;
- dans l'objectif du gain ou du maintien de son autonomie ;
- en respectant les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels ;
- en respectant les règles de l'art et les normes techniques dans la limite des champs d'intervention de chacun ;
- dans le cadre d'un travail en équipe pluriprofessionnelle en référence aux limites de compétences ;
- en adoptant une attitude réflexive sur sa pratique professionnelle et ses activités.

L'attestation de compétences ENSAP est délivrée selon deux profils « technicien » ou « accompagnant », suivant l'origine du candidat.

Sont admis prioritairement à l'entrée en formation, les titulaires des diplômes suivants :

1. Pour le profil technicien :

- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC)
- Brevet professionnel Electricien
- Bac pro Systèmes Numériques (SN)
- Bac pro CIEL

2. Pour le profil accompagnant :

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne

Toute autre candidature sera étudiée en fonction du projet professionnel du candidat.



Le titulaire de l'attestation de compétences professionnelles développées par la FCIL « Environnement numérique au service de l'autonomie de la personne », « **profil technicien** », exerce des activités de réalisation, de mise en service et de maintenance d'installations électriques et de systèmes numériques communicants.

Sa qualification spécifique porte principalement sur :

- la définition de solutions techniques en réponse aux besoins ou demandes de la personne en perte d'autonomie, la préparation de l'intervention au domicile de la personne en perte d'autonomie,
- la communication adaptée à ce client,
- en lien avec son entourage et les professionnels du secteur sanitaire et social.



Les compétences complémentaires validées par cette FCIL lui apportent une expertise pour exercer son métier auprès du public des personnes en perte d'autonomie ainsi qu'une visibilité auprès de l'employeur. Ainsi, en plus des activités menées dans les secteurs et entreprises des diplômés d'origine, le « profil technicien » est particulièrement apte à exercer ses activités au sein des organismes de bailleurs sociaux, des structures médico-sociales, et dans les entreprises spécialisées dans les solutions de soutien à l'autonomie.

Le titulaire de l'attestation de compétences professionnelles développées par la FCIL « Environnement numérique au service de l'autonomie de la personne », « **profil accompagnant** », exerce des activités d'encadrement auprès d'une petite équipe d'aides à domicile.

Sa qualification spécifique porte principalement sur :

- L'accompagnement de la personne aux usages des outils informatiques et des aides techniques numériques, la maintenance de premier niveau,
- la communication avec les professionnels du secteur technique.



En plus des activités menées dans les secteurs et entreprises des diplômés d'origine, « le profil accompagnant » possède une expertise dans le domaine des technologies numériques connectées. Ce profil est apte à assurer la prise en charge globale de la personne en perte d'autonomie dans son environnement numérique. Dans l'optique de la mise en place d'un guichet unique, ce professionnel peut assurer la synchronisation des prestataires.



FCIL "Environnement Numérique au Service de l'Autonomie de la Personne"

Profil TECHNICIEN

Profil ACCOMPAGNANT

Compétences complémentaires spécifiques au profil technicien

- CT1 - Identifier et analyser les besoins des personnes en perte d'autonomie
- CT2 - Installer et configurer des équipements numériques au domicile des personnes en perte d'autonomie
- CT3 - Communiquer avec la personne en perte d'autonomie et son entourage
- CT4 - Communiquer avec les professionnels du secteur social
- CT5 - Communiquer avec les autres intervenants techniques
- CT6 - Assurer une veille technologique dans le domaine du soutien à l'autonomie

Compétences complémentaires communes (CC)

- CC1 - Repérer /identifier des solutions de maintien et de gain en autonomie
- CC2 - Orienter et accompagner la personne en perte d'autonomie vers les interlocuteurs adaptés
- CC3 - Proposer des solutions techniques répondant aux besoins des personnes en perte d'autonomie
- CC4 - Planifier les évolutions d'aménagement du logement

Compétences complémentaires spécifiques au profil accompagnant (CA)

- CA1 - Agir sur les installations du domicile en toute sécurité
- CA2 - Accompagner les usages des outils informatiques
- CA3 - Accompagner les usages des aides techniques et numériques
- CA4 - Identifier des anomalies techniques
- CA5 - Assurer la maintenance de premier niveau (remise en service, transmission au technicien du diagnostic)
- CA6 - Communiquer avec les professionnels du secteur technique

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Calendrier prévisionnel

TOTAL ANNUEL 300,00 heures

Vacances scolaires (pour information)

Période de formation

Période Entreprise

2023							2024						
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet		
M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1	J 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1		
M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2		
J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3		
V 4	L 4	M 4	J 4	L 4	M 4	D 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4		
S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5		
D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6		
L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7		
M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8		
M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9		
J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10		
V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11	D 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11		
S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12		
D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13		
L 14	J 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14		
M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15	J 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15		
M 16	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	V 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16		
J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17		
V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	J 18	D 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18		
S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19		
D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20		
L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21		
M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22		
M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23		
J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24		
V 25	L 25	M 25	S 25	L 25	J 25	D 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25		
S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26		
D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27		
L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28		
M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29		
M 30	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30	V 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30		
J 31	M 31	M 31	D 31	M 31	M 31	D 31	D 31	M 31	V 31	V 31	M 31		

20 semaines de formation :

- 12 semaines de formation en établissement scolaire, soit 300 h, dont 1 semaine d'examen ;
- 8 semaines de formation en entreprise, soit 280 h.
- 14 h d'enseignement commun dont 3h en co-enseignement STI/STMS ;
- 7 h d'enseignement spécifique ;
- 4 h d'accompagnement personnalisé.



La formation est se termine par la délivrance d'un portefeuille de compétences communes et spécifiques à chaque profil, en fonction des résultats aux différentes évaluations :

- Évaluations par compétences en continue en centre de formation, suivi par Pronote ;
- Évaluations par compétences lors des stages en entreprises, suivi par Pronote ;
- Évaluation d'un projet de soutien à l'autonomie : équipe mixte technicien/accompagnant, dossier + soutenance orale (évaluation par une commission composée de professionnels des deux domaines) ;
- Évaluation spécifique au profil : épreuve ponctuelle pratique finale du domaine spécifique ;

Chaque compétence sera validée ou non, lors d'une commission de qualification associant des formateurs et des professionnels de chaque domaine. Cette commission se basera sur les résultats aux évaluations ci-dessus (évaluation par profils).

A l'issue de la commission de qualification, un portefeuille de compétences sera délivré ou, le cas échéant, une attestation de suivi de la formation.